

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC105

présenté par

M. Henriet, rapporteur et Mme Le Grip, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« les violences, les discriminations »

les mots :

« les discriminations, les violences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel d'harmonisation